

## **Projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite Gaz Métropolitain**

### **Documents transmis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

#### Bilan des suivis environnementaux effectués à la suite de l'installation des gazoducs et des traversées sous-fluviales réalisées antérieurement

Concernant le suivi environnemental des projets de gazoducs similaires à celui à l'étude présentement, Gaz Métro n'a jamais eu à procéder au suivi environnemental de ce type de projet par le passé.

Au Québec, le seul projet de gazoduc qui, à notre connaissance, ait été assujettie à un tel suivi est le projet de gazoduc entre Lachenaie et le réseau PNGTS, du promoteur Gazoduc TQM<sup>1</sup>. Dans ce cas-ci, des rapports de suivi environnemental concernant l'ensemble du projet ont été déposés à l'Office national de l'énergie, de façon annuelle entre 2000 et 2004. De plus, à ce jour, un rapport au Ministère de l'environnement du Québec a été déposé en mars 2001 ainsi que trois rapports sur la plante à statut précaire, entre 1999 et 2002.

#### Les projets à venir pour Gaz Métro

Au niveau de ses activités courantes de distribution, Gaz Métro a toujours le désir de desservir le plus de Québécois possible. En ce sens, plusieurs projets d'extension du réseau de distribution sont en cours au Québec alors que d'autres sont présentement élaborés.

De plus, deux projets de transport et alimentation qui seront réalisés au cours des cinq années à venir ont été soumis pour étude au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), soit les projets Gazoduc Bécancour et Gazoduc Montréal-Est.

Enfin, Gaz Métro envisage le développement de projets lui permettant de diversifier ses sources d'approvisionnement, dont un port méthanier qui en est à la phase d'étude de faisabilité préliminaire.

#### Les cartes du réseau

Trois cartes du réseau québécois de gaz naturel ont été jumelées à ce document à des fins informatives.

---

<sup>1</sup> Entre 1996 et 1997, le projet fut soumis à l'analyse du BAPE.